



# **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller lorrain**

**Résumé de l'Élaboration des scénarios contrastés – Phase 3 de l'État des lieux**

A62056/A

Avril 2011

**Étude réalisée avec la participation financière de l'Agence de l'Eau  
Rhin- Meuse, du Conseil Général de la Moselle et de la Région  
Lorraine,**



**et avec le concours technique de :**



**Les partenaires financiers et techniques remercient toutes les  
personnes ayant contribué à l'élaboration de ce document de  
travail.**

**Edition de : Avril 2011**

## SOMMAIRE

---

Contexte .....	3
Proposition de mesures.....	3
Les scénarios.....	7
La constitution des scénarios .....	7
Impacts des différents scénarios.....	8
Les limites de l'analyse proposée.....	9
Conclusion .....	11



## CONTEXTE

La réalisation du diagnostic et du scénario tendanciel a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de gestion de l'eau dans le contexte socio-économique du bassin Houiller.

La phase 3 représente la première étape vers le passage à l'action pour tendre vers la résolution de ces enjeux. Elle consiste à identifier les axes de travail afin de monter un programme d'actions sur la base d'une stratégie cohérente. Pour ce faire, la méthodologie adoptée est précisée dans le schéma ci-dessous :



Figure 1. Méthodologie suivie pour la réalisation de la phase 3

Ainsi, la phase 3 s'est basée sur la rédaction de mesures permettant de répondre aux enjeux identifiés dans les phases précédentes. C'est la combinaison de celles-ci, et donc la recherche de critères de classement, qui aboutira sur la proposition de scénarios contrastés.

Afin de mener cette phase dans les meilleures conditions, de nombreux échanges ont eu lieu entre les différentes instances existantes. Aussi, l'instance de validation que constitue la CLE, l'instance de décision du Comité de pilotage, mais également les instances de concertation qui intègrent un public plus large ont été saisies à différents stades de l'élaboration.

## PROPOSITION DE MESURES

Comme précisé précédemment, le diagnostic a révélé des enjeux de gestion de l'eau à prendre en considération dans l'élaboration du SAGE. Aussi, la réponse à ces enjeux passe par la réalisation d'actions et la mise en œuvre de mesures.

L'identification et la description de ces actions et mesures ont été réalisées selon un processus intégrant les différents acteurs du territoire (collectivités, associations, industriels, représentants de l'Etat...) permettant d'assurer aux produits réalisés une réalité proche du terrain.

Ce processus a abouti sur la proposition de 113 actions répondant aux différents enjeux réparties comme suit :

Grands enjeux		Déclinaison en "sous-enjeux"		Nombre d'actions	Sous total
N°	Intitulé	N°	Intitulé		
1.	Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE	1.1	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle	7	17
		1.2	Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine	9	
		1.3	Promouvoir une gestion cohérente des eaux issues du ruissellement urbain	0	
		1.4	Prévenir les pollutions accidentelles	1	
2.	Restaurer les milieux naturels	2.1	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	22	37
		2.2	Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire	15	
3.	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface	3.1	Préparer la remontée des eaux souterraines	11	28
		3.2	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines	1	
		3.3	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées	13	
		3.4	Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau	3	
4.	Pour une organisation durable du milieu eau	4.1	Renforcer la gestion durable des services de l'eau	2	7
		4.2	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau	2	
		4.3	Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux	2	
		4.4	Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE	1	
5.	Développer la communication et sensibiliser la	5.1	Accroître les connaissances acquises	9	24
		5.2	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager	15	
Total				113	

**Tableau 1. Répartition des fiches action par enjeu identifié**

Chacune de ces fiches se structurent de la même façon et proposent au lecteur :

- Un repositionnement du cadre de l'action concernée dans le SDAGE et dans les enjeux définis du SAGE ;
- Une description détaillée de l'action et notamment, les étapes nécessaires pour la mise en œuvre, les usages impactés, le secteur géographique concerné... ;
- Une partie plus opérationnelle permettant d'identifier des ordres de grandeurs de financements possibles, de coûts estimés et la maîtrise d'ouvrage ;
- Des définitions en termes de résultats et d'impacts de l'action sur le territoire, dans le domaine de l'eau, mais également sur d'autres aspects tels que sociaux ou économiques.

Le catalogue ainsi constitué représente un document complet qui intègre les actions en cours et prévues en plus des actions nouvelles. Cette volonté a été soulignée dans l'objectif de prendre en considération l'ensemble des améliorations prévues sur la ressource et les milieux et d'intégrer les efforts financiers associés à ces actions dans les scénarios.

Pour obtenir des résultats tangibles, ces actions concernent tous les acteurs, tous les usages et activités inféodés à l'eau. Par ailleurs, ces mesures se déclinent en différents types d'actions sur le territoire et peuvent consister en la mise en œuvre de travaux, l'acquisition de terrain, la mise en œuvre de suivis, la réalisation d'étude ou encore d'actions de sensibilisation.

Quelques précautions de lecture doivent toutefois être soulignées. En effet, l'ensemble des éléments décrits dans ces documents, ne peuvent être identifiés comme une vérité absolue.

Aussi, il est important d'appréhender les données comme telles et notamment :

- Les coûts affichés qui constituent des estimations reposant sur des hypothèses. Ces estimations permettent d'évaluer le niveau d'effort à fournir mais ne peuvent être perçues comme une valeur précise ;
- Les financements qui ne peuvent apprécier les évolutions futures des politiques et qui n'intègrent pas les conditions d'octroi (montants plafond, écrêtement des taux, conditions...);
- La maîtrise d'ouvrage qui, dans le cas où l'action décrite est nouvelle, ne représente que des propositions qui peuvent être réajustées ou discutées en fonction de la situation ;
- Les partenaires qui peuvent représenter des partenaires techniques ou financiers et pour lesquels les informations renseignés sont de la même nature que pour les propositions de maîtrise d'ouvrage.

Le jeu d'actions ainsi proposé se positionne sur l'échelle de la planification et n'a pas vocation de constituer un niveau d'opérationnalité plus précis.





## LES SCÉNARIOS

---

### La constitution des scénarios

Dans la logique du processus d'élaboration du SAGE, la constitution de scénarios contrastés consiste à réaliser des combinaisons d'actions répondant à différents critères. Ces critères, choisis et définis en concertation avec les acteurs du Bassin Houiller, rassemblent plusieurs notions que sont l'efficacité environnementale, les coûts associés à l'action, ainsi que l'identification de maîtrise d'ouvrage et de financements.

Trois scénarios distincts ont ainsi été développés :

- Le **socle**, intégrant l'ensemble des mesures en cours, déjà adoptées par les collectivités territoriales compétentes et financées ou faisant partie de mesures obligatoires à mettre en œuvre au regard de la législation environnementale existante. Ces mesures de base intègrent par exemple les mesures actées et financées dans le cadre de « L'après mines ». Scénario minimum, le socle représente les actions obligatoires à mettre en œuvre indépendamment du SAGE et ne justifie donc pas l'opportunité même du SAGE.
- Le **scénario 1** centré sur le renforcement de la **connaissance** (étude & recherche, suivi des milieux aquatiques) et la **gouvernance** (sensibilisation et mobilisation, facilitation de l'émergence de maîtres d'œuvres, etc.) et sur la mise en œuvre de **mesures d'amélioration écologique/environnementale** nouvelles combinant 1) un enjeu environnemental prioritaire, 2) un coût acceptable et 3) une maîtrise d'ouvrage et un financement assurés. Il intègre également les actions qui s'inscrivent dans la continuité cohérente d'actions passées (dans le cadre de schémas d'intervention pluriannuels).
- Le **scénario 2** intègre l'ensemble des actions potentielles qui présentent :
  - Soit, une l'efficacité environnementale « moindre »
  - Soit, les actions pour lesquelles l'efficacité environnementale haute implique toutefois un coût élevé sans que la maîtrise d'ouvrage ou les financements ne soient encore identifiés.

Pour rappel, les définitions d'efficacité environnementale « prioritaire » ou « moindre » sont spécifiques au milieu considéré. Ainsi, pour les zones humides, c'est la présence avérée d'espèces protégées et / ou d'habitats remarquables qui constitue le critère principal de classement en « priorité haute ». Concernant les cours d'eau, la priorité est donnée à toute action permettant le retour d'un fonctionnement naturel des cours d'eau.

Ces scénarios offrent la possibilité d'appréhender les implications des critères de priorisation choisis, et alimenteront ensuite les discussions de la CLE du Bassin Houiller pour élaborer la stratégie d'actions du SAGE. Cette dernière peut réallouer des actions d'un scénario vers l'autre pour développer une stratégie cohérente ou répondre à certaines priorités du territoire. Le changement d'affectation d'actions potentielles entre scénarios pourraient également impliquer, par exemple, des propositions de changement d'allocation de ressources financières déjà fléchées d'une action de restauration écologique vers une autre action de restauration écologique jugée prioritaire d'un point de vue environnemental à l'échelle du bassin Houiller.

### **Impacts des différents scénarios**

Suite au classement des différentes actions selon les critères précisés précédemment, une première analyse peut être réalisée visant à identifier les implications des scénarios sur 1) la réponse aux enjeux, 2) les maîtrises d'ouvrage, 3) les coûts engendrés et 4) les financements/subventions.

- La réponse aux enjeux : le socle, qui regroupe près de la moitié des actions potentielles, répond de façon quasi exhaustive à l'enjeu 3 concernant la gestion cohérente des eaux de surface et des eaux souterraines, constitué pour majeure partie d'actions déjà en cours ou prévues. Le scénario 1 recouvre, quant à lui, l'ensemble des enjeux identifiés, mais s'attache à répondre plus spécifiquement aux enjeux de gouvernance, de communication et pour partie de restauration des milieux aquatiques. Enfin le scénario 2 intègre plus largement la thématique sur les milieux aquatiques et constitue en ce sens un scénario d'une dimension plus environnementale.
- La maîtrise d'ouvrage : Si le socle commun mobilise tout particulièrement les services de l'Etat, notamment en raison des actions liées à l'après mine, le scénario 1 et 2 impliquent une mobilisation plus importante des collectivités et de la structure porteuse du SAGE. Les données disponibles actuelles ne permettent toutefois pas d'identifier dès à présent l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels, ce qui représente près de 10% des actions. Il s'agira donc en premier lieu d'identifier et/ou de valider les maîtres d'ouvrages pour les actions nouvelles notamment.
- Les coûts engendrés : Les indications renseignées dans les fiches actions permettent un premier traitement des coûts associés à la mise en œuvre des différents scénarios. Etant donné qu'un certain nombre d'actions n'a pu être chiffré, faute de précisions sur le dimensionnement et les coûts unitaires des moyennes ont été appliquée à chaque action non chiffrées pour obtenir un ordre de grandeur plus proche de la réalité.

L'analyse ainsi réalisée, les ordres de grandeur pour chacun des scénarios sont indiqués dans le tableau suivant :

**Tableau 2. Indication sur les ordres de grandeurs des coûts associés à la mise en œuvre des scénarios**

	Coûts d'investissement (K€)	Coûts de maintenance (K€/an)	Coûts d'ingénierie min (K€)	Coûts d'ingénierie max (K€)
Socle	32 395	3 402	<b>2 383</b>	2 383
Scénario 1	53 760	4 866	<b>5 053</b>	5 293
Scénario 2	60 589	4 913	<b>5 318</b>	5 587

Aussi, il apparaît que le socle représente près de la moitié des coûts d'investissements globaux inhérents à la mise en œuvre de l'ensemble du catalogue d'actions. Le scénario 1 quant à lui couvre plus de 85% des coûts totaux puisqu'il intègre une large part des actions potentielles nouvelles.

- Les financements : De même que pour les coûts, l'analyse des financements s'est basée sur les renseignements contenus dans les fiches actions. Cette analyse a permis de mettre en évidence que pour l'ensemble des scénarios, y compris le socle commun, des recherches plus approfondies sur les possibilités de financements doivent être menées. En effet, ce sont près de 40 à 50% des financements qu'il reste encore à identifier pour les scénarios 1 et 2. Notons également que les données renseignées ne peuvent être considérées comme un plan de financement voté, mais comme des indications sur les possibilités existantes actuelles. Il sera donc nécessaire de bâtir un plan de financement opérationnel pour les actions nouvelles et de valider auprès des différents financeurs leur possible participation.

### **Les limites de l'analyse proposée**

L'analyse proposée précédemment doit être considérée comme un champ de possibles à approfondir et à valider auprès des personnes compétentes. Elle constitue toutefois un cadre de réflexion et permet à l'ensemble des acteurs concernés d'appréhender les ordres de grandeurs des implications nécessaires à la mise en œuvre des scénarios.

Aussi, pour que chacun puisse percevoir le degré d'opérationnalité offert par ce premier cadre, les limites de l'analyse sont précisés ci-dessous.

- **Le plan de financement** : renseigné et disponible dans les fiches actions, il ne saurait engager les dits financeurs. Par ailleurs, les taux indiqués correspondent aux taux actuels (2010) qui peuvent être sujets à des modifications futures. Enfin, les taux affichés ne tiennent pas compte des montants plafonds, des écrêtements des taux de subvention et des conditionnalités applicables.

Les informations de cette rubrique doivent donc être considérées avec la plus grande prudence, notamment pour les actions « nouvelles », celles en cours ayant souvent un budget voté et établi.

- **Les coûts** : l'approche proposée ne constitue en aucun cas un devis précis des travaux à réaliser. Le chiffrage établi a pour vocation d'offrir aux lecteurs et acteurs concernés un ordre de grandeur de la dite action. Pour rappel, le principe utilisé est précisé ci-dessous :
  - Les coûts renseignés dans les fiches actions ont été élaborés sur la base d'hypothèses et de coûts de référence pouvant être plus ou moins adapté au contexte local.
  - Le nombre d'actions pour lesquelles le chiffrage a été impossible, relativement élevé, a impliqué l'application d'un ratio qui ne peut être le coût réel. Les chiffres présentés précédemment offrent la possibilité aux décideurs d'apprécier un ordre de grandeur, mais ne doivent pas être considérés comme une vérité absolue.

## CONCLUSION

---

La phase d'élaboration des scénarios contrastés s'est organisée en deux grandes étapes que sont :

- La réalisation de fiches actions répondant aux enjeux du territoire identifiés dans la phase de diagnostic et,
- L'identification de critère de sélection pour proposer deux scénarios contrastés.

La première étape, issue de recherches bibliographiques, de mobilisation des connaissances internes au groupement et de concertation auprès des acteurs et professionnels du territoire, a permis d'aboutir sur la proposition d'une centaine d'actions. Celles-ci répondent à l'ensemble des enjeux identifiés sur le bassin Houiller et validés par la CLE.

La combinaison d'actions permettant d'obtenir deux scénarios contrastés a été construite sur la base de nombreux échanges avec les acteurs du territoire. Des ateliers de concertation ont ainsi permis de co-construire les critères de sélection des différents scénarios. Aussi, ont été pris en considération les critères d'efficacité, les critères de coûts ainsi que les aspects maîtrise d'ouvrage et financements. La combinaison de ces critères a abouti sur la proposition des trois scénarios suivants :

- Le socle commun, qui correspond à l'agrégation des actions en cours, prévues ou d'ordre règlementaires et dont la mise en œuvre n'est pas liée à la démarche du SAGE.
- Scénario 1, dont l'orientation est axée sur la communication, la sensibilisation, et la cohérence avec les actions en cours ou passées. Par ailleurs, les actions à haute efficacité environnementale, identifiées comme étant des actions prioritaires ont été intégrées dans le scénario 1.
- Scénario 2, dont l'objectif est une meilleure prise en considération des milieux naturels, incluent l'ensemble des actions jugées non prioritaires, mais dont la mise en œuvre permettra de suivre une politique environnementale complète. En ce sens, ce scénario présente une ambition plus forte que le scénario 1.

Il semble toutefois important de préciser que ces scénarios ainsi que la liste d'actions ne sont pas figés, mais bien évolutifs dans le temps en fonction du contexte territorial qui évolue en parallèle. Par ailleurs, ce document constitue un outil de décision à destination de la CLE qui déterminera la stratégie optimale pour répondre aux enjeux du territoire du SAGE du Bassin Houiller.



# Fiche signalétique

## *Rapport*

---

Titre : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'Élaboration des scénarios contrastés – Phase 3 de l'État des lieux

Numéro et indice de version : 62056A/A

Date d'envoi : Avril 2011

Nombre d'annexes dans le texte :

Nombre de pages : 11

Nombre d'annexes en volume séparé :

Diffusion (nombre et destinataires) :

*Reproduction assurée par le client*

## *Client*

---

Coordonnées complètes : CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE  
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement  
du Territoire  
1, rue du Pont Moreau - BP 11096 - 57036 METZ 1

Téléphone : 03.87.78.06.05

Télécopie : 03.87.78.05.99

Nom et fonction des interlocuteurs :

**Mademoiselle Emilie LEBOEUF**

Animatrice SAGE Bassin Houiller

## *Groupement*

---

**Mandataire** : ANTEA Agence NORD EST

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

*Alain TALBOT, interlocuteur commercial et responsable du projet*

*Stéphane ATTALIN, Claire DUPREZ, François GROUX, Isabelle STEFFAN, Pierre STROSSER et Alain TALBOT, auteurs*

## *Qualité*

---

Contrôlé par : Alain TALBOT

Date : 12 avril 2011 - Version A

N° du projet : NACP080235

Références et date de la commande : notification du marché en date 27 janvier 2009.

**Mots-clés** : SAGE, EAUX-SUPERFICIELLES, EAUX-SOUTERRAINES, POLLUTION, BASSIN HOULLER, MOSELLE.

